



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.03.08

Rapporteur : Nathalie FORM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 05 mai 2022

Date d'affichage : 05 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le onze mai à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

Etaient Présents :

Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Adjoint,
Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Nathalie FORM, Sophie
PAUMOND, Natacha SALLE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Isabelle DESMALLEES ayant donné pouvoir à Muriel FINE
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE
Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Virginie DEMONSSAND

Virginie DEMONSSAND a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : Mise en place d'une mutuelle communale avec AXA FRANCE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'assureur AXA France propose à la commune de donner à ses habitants la possibilité de souscrire une complémentaire santé à des conditions et des tarifs préférentiels. L'accès aux soins de santé constitue une véritable difficulté pour les personnes sans mutuelle. Parce qu'elles n'ont pas les moyens financiers de souscrire une mutuelle complémentaire de qualité et à un tarif raisonnable, il est envisagé de mettre en place pour les habitants une offre de « mutuelle communale » proposée par l'assureur AXA France.

Afin de contractualiser le partenariat, une convention sera signée entre la commune et AXA France pour une période de 12 mois.

Pour assurer la bonne information des habitants sur les possibilités de couverture et leur coût, la Commune s'engage à informer les administrés de la tenue d'une réunion publique en présence de l'assureur.

AR Prefecture

005-210501615-20220511-220308-DE

Reçu le 17/05/2022
Publié le 17/05/2022

La commune joue un rôle d'intermédiaire, en aucun cas, elle intervient dans les contrats signés entre la mutuelle et les adhérents.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la volonté de la commune de proposer à ses administrés une complémentaire santé de qualité, à un coût compétitif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres votants :

- **APPROUVE** la mise en place d'une mutuelle communale ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune et AXA France.

Fait et délibéré en séance le 11 mai 2022

Le Maire

Emeric SALLE

